

CERCLE HIPPIQUE DU BOIS DE VINCENNES

8, rue de Fontenay
94 130 Nogent sur Marne

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2020****EXERCICE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Les membres de l'Association « Cercle Hippique du Bois de Vincennes » (C.H.B.V) se sont réunis, sur convocation individuelle, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 12 décembre 2020 à 14h.

Conformément aux dispositions contenues dans l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19, le Comité Directeur du Cercle Hippique du Bois de Vincennes a pris la décision de tenir son Assemblée Générale Ordinaire clôturant l'exercice 2019-2020 à huis clos, c'est-à-dire sans la présence des membres de l'association, avec vote par voie électronique ou par procuration. Le nombre de votants présents est défini grâce à un certificat de présence (ou de représentation pour les votants ayant délégué leur pouvoir de vote) et permet de déterminer si le quorum est atteint.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2019 (*)
- Rapport moral 2019-2020 (*)
- Rapport financier et de gestion et quitus 2019-2020 (*)
- Budget prévisionnel de l'exercice 2020-2021 (*)
- Election : renouvellement statutaire du mandat de cinq membres du Comité : Camille GOLLY (démission), Fanny MERCIER, Michèle RACHOU, Godefroy SULGER, Laure SEMONIN (démissions) (*)
- Questions diverses

(*) Ces points ont donné lieu à un vote.

Le nombre de membres électeurs est de 128, le nombre d'électeurs présents ou représentés est de 58. Le quorum statutaire de 32 est donc atteint, l'Assemblée peut donc valablement se tenir.

Les documents soumis au vote ont été mis à la disposition de tous les membres sur le site internet du C.H.B.V.

Le Président de séance est Vincent PARENTI, Président du C.H.B.V.

Le Président introduit la réunion.

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2019

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 14 décembre 2019.

Résultats :

64 suffrages exprimés

59 Pour

3 Contre

2 Ne se prononce pas

Le PV de l'Assemblée Générale de 2019 est adopté.

- Rapport Moral et quitus

Agathe SAVONET, Secrétaire Générale, présente le rapport moral de l'exercice écoulé.

Le rapport moral est soumis aux votes des membres.

Résultats :

64 suffrages exprimés

59 Pour

3 Contre

2 Ne se prononce pas

Le Rapport moral est approuvé.

- Rapport financier et quitus

Fanny MERCIER, Trésorière, présente les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020. Les comptes ont été validé par une société d'audit AUPY et associés.

Résultats :

64 suffrages exprimés

58 Pour

3 Contre

3 Ne se prononce pas

Le rapport financier et quitus sont adoptés.

- Budget prévisionnel 2020-2021

Fanny MERCIER, Trésorière, présente le budget prévisionnel de l'exercice 2020-2021.

Le budget est soumis aux votes.

Résultats :

64 suffrages exprimés

56 Pour

1 Contre

7 Ne se prononce pas

Le budget est adopté.

- **Renouvellement statutaire du mandat des membres du Comité directeur**

Le Comité Directeur du C.H.B.V se renouvelle par tiers chaque année, comme le prévoit l'article 13 des Statuts de l'association.

Les trois membres sortants sont Fanny MERCIER, Michèle RACHOU et Godefroy SULGER. De plus, deux membres non sortants ont décidé de démissionner à la date de cette Assemblée Générale : Laure SEMONIN et Camille GOLLY.

Six candidats se sont déclarés selon la procédure statutaire, il s'agit de Floriane BERNABEU, Stéphane DUMON, Fanny MERCIER, Sandy MOHAMED, Héloïse ROSSI et Godefroy SULGER.

Les candidats se présentent à l'Assemblée, et soumettent leur candidature au vote.

Résultats :

- *Fanny MERCIER : 54 POUR*
- *Stéphane DUMON : 47 POUR*
- *Godefroy SULGER : 46 POUR*
- *Sandy MOHAMED : 45 POUR*
- *Floriane BERNABEU : 40 POUR*
- *Héloïse ROSSI : 32 POUR*

Floriane BERNABEU, Stéphane DUMON, Fanny MERCIER, Sandy MOHAMED et Godefroy SULGER sont donc élus au Comité Directeur du C.H.B.V.

- **Questions diverses**

- *Comment améliorer la fidélité* : la réflexion sur le sujet est constante au sein du comité, la compétition est l'un des vecteurs, maintenir une cavalerie de qualité et proposer des animations qui répondent aux demandes
- Une question de *clarification sur la subvention des travaux de rénovation de dalle* est posée : la subvention servira à financer 50% du montant des travaux.
- Dans les petits travaux d'aménagement, il est demandé *où se situent les câbles pour égoutter les couvres reins* : sous l'abri collé au manège.
- Suite à don reçu *d'une tonne de grain* (par Sanders), la question est de savoir à quelle échelle cela correspond : une tonne de grain permet de nourrir la cavalerie pendant une semaine.

- A propos des heures supplémentaires des salariés, elles n'ont pas d'impact sur le salaire mensuel (elles sont payées en plus). Les salaires ont été maintenus à 100% durant les périodes de fermeture et en période d'activité partielle.

La séance est levée à 16h.

Agathe SAVONET,
Secrétaire de séance.